



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Objet : demande de compléments concernant le dossier « CHARQUEMONT (25) - Demande d'autorisation du projet d'augmentation des bains de galvanisation » déposé sur le portail de l'évaluation environnementale le 29/10/2025 (référence 008052/KK P)

Madame, Monsieur,

Pour permettre la poursuite du traitement de votre dossier, nous vous invitons à fournir les informations complémentaires suivantes.

- Préciser la date d'approbation du PLU qui institue la zone Uy où s'implante le projet, et s'il a fait l'objet d'une évaluation environnementale ;
- Transmettre l'arrêté préfectoral d'enregistrement de l'ICPE actuelle (datant de 2024), ainsi que les éléments figurant dans le dossier de demande initiale concernant l'état des lieux environnemental du site et les mesures éventuellement définies au regard des enjeux environnementaux et des impacts potentiels identifiés (en effet, bien que votre nouvelle demande d'examen au cas par cas mette en avant l'absence de nouveaux travaux, le site a été très récemment aménagé, en 2025, et une appréhension du projet dans sa globalité est nécessaire conformément à l'article L.122-1 III 5° du Code de l'environnement) ;
- Préciser en particulier les mesures qui ont été mises en œuvre pour éviter et réduire les impacts sur les espèces patrimoniales et/ou protégées (le projet prenant place dans le PNR du Doubs Horloger, au sein de corridors écologiques de plusieurs sous-trames de la trame verte et bleue régionale, à proximité de site de nidification d'espèces emblématiques comme le Milan royal et en lisière de boisement potentiellement favorable aux chiroptères) ;
- Préciser en particulier les mesures qui ont été mises en œuvre pour éviter et réduire les risques de pollution des sols et des eaux, en phases de travaux et d'exploitation du site (dans un contexte karstique, fortement vulnérable aux pollutions, notamment du fait de l'implantation au sein de l'aire d'alimentation de captage « prioritaire » d'alimentation en eau potable de la « Prise de Mathay » et au sein de la zone de sauvegarde de la « Source du Bief de Brand » identifiée comme une ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable des populations actuelles et futures dans le Sdage Rhône-Méditerranée) ;

- Préciser en particulier les mesures qui ont été mises en œuvre pour prendre en compte les risques naturels (séisme, remontée de nappe) ;
- Fournir des éléments justifiant la suffisance du dimensionnement du système de gestion des eaux du site (eaux usées, eaux issues de situations accidentelles,...), notamment au regard de l'augmentation des bains de galvanisation demandée ; la station de traitement des eaux usées de Charquemont, où certains rejets sont a priori prévus, présentant en particulier des non conformités en termes de performances ;
- Compte tenu de la surface du site (plus de 4 ha, dépassant le seuil de compensation agricole collective arrêté dans le département du Doubs) et de son implantation initiale sur des terrains à usage agricole (prairies, en zone d'AOC Comté), préciser si le projet a fait initialement l'objet d'une étude préalable agricole et d'un avis de la Cdpenaf ;

Dans la mesure du possible, il convient de mettre à jour le formulaire de saisie de votre demande, à partir de votre espace « pétitionnaire » sur le portail de l'évaluation environnementale, en y insérant les informations complémentaires.

Cordialement,

L'équipe en charge de l'examen de votre demande
dee.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr